

AUTRE EUROPE ! UNE EST POSSIBLE !

un
**« COLLECTIF
POUR UNE
AUTRE
EUROPE »**
s'est
constitué
sur la base
suivante

LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE PRENNENT UNE PART DÉTERMINANTE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE NOS CONCITOYEN(NE)S. TRAITÉS, POLITIQUES COMMUNES ET JURISPRUDENCES EUROPÉENNES SONT AUJOURD'HUI CARACTÉRISÉS, POUR L'ESSENTIEL, PAR LA MISE EN CONCURRENCE DES SYSTÈMES SOCIAUX ET FISCAUX, LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES PUBLICS, UNE POLITIQUE MONÉTAIRE SANS AUCUN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE, UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE RESTRICTIVE, UNE POLITIQUE AGRICOLE SACRIFIANT L'AGRICULTURE PAYSANNE, DES POLITIQUES SÉCURITAIRES NOTAMMENT VIS-À-VIS DE L'IMMIGRATION, DES TRAITÉS BILATÉRAUX DE LIBRE-ÉCHANGE AGGRAVANT L'EXPLOITATION DES PAYS DU SUD, NOTAMMENT EN MATIÈRE

ET MILITAIRE ALIGNÉE SUR CELLE DE L'OTAN ET PLUS GÉNÉRALEMENT UN DÉFICIT DÉMOCRATIQUE. LA « CONCURRENCE LIBRE ET NON FAUSSÉE » JOUE CONTRE L'EMPLOI, LE NIVEAU DE VIE ET LES SERVICES PUBLICS, L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES.

FACE À CES ATTAQUES SANS PRÉCÉDENT, IL S'AGIT DE METTRE EN AVANT LA PRIMAUTÉ DES DROITS, NOTAMMENT SOCIAUX, POUR TOUTES ET TOUS, FACE À LA CONCURRENCE. IL S'AGIT DE NOUS OPPOSER ET DE CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES SOCIALES, ÉCOLOGIQUES, FÉMINISTES ET DÉMOCRATIQUES QUI ROMPENT AVEC LES POLITIQUES NÉOLIBÉRALES ACTUELLES.

NOUS APPELONS À CONSTRUIRE ENSEMBLE UN CADRE DE DÉBATS ET DE MOBILISATIONS, QUI PERMETTE LA CONSTRUCTION DE CONVERGENCES ENTRE DES ASSOCIATIONS, SYNDICATS, ORGANISATIONS POLITIQUES ET RÉSEAUX QUI PARTAGENT CES PRÉOCCUPATIONS ET SOUHAITENT TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LE RESPECT DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA PLACE SPÉCIFIQUE DE CHACUN.

LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE 2008 SERA UNE OCCASION DE PORTER CES EXIGENCES ET DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES. L'ENSEMBLE DE CES RÉFLEXIONS ET DE CES ACTIONS DEVRA À LA FOIS CONCERNER LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS L'UNION EUROPÉENNE ET S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS UN CADRE EUROPÉEN, NOTAMMENT EN LIEN AVEC LE FORUM SOCIAL EUROPÉEN DE MALMÖ EN SEPTEMBRE 2008 ET AVEC LES RÉSEAUX QUI Y SONT LIÉS.

LES SIGNATAIRES CI-DESSOUS APPELLENT À AGIR DANS CET ESPRIT, ET TOUT D'ABORD PENDANT LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE. ILS METTENT LES PROPOSITIONS CI-APRÈS EN DÉBAT ET SONT DISPONIBLES POUR TOUT CE QUI PERMETTRA, DANS LA LONGUE DURÉE, LA CONVERGENCE DE CELLES ET CEUX QUI CONSIDÈRENT QU'UNE AUTRE EUROPE EST POSSIBLE. ●

ALTER EKOLO, ATTAC, CGT-FINANCES, CONFÉDÉRATION PAYSANNE, COORDINATION DES COLLECTIFS UNITAIRES, FONDATION COPERNIC, FORCES MILITANTES, FSU, LA GAUCHE CACTUS, LCR, LES ALTERNATIFS, LES MARCHES EUROPÉENNES CONTRE LE CHÔMAGE, MARS-GAUCHE RÉPUBLICAINE, MÉMOIRE DES LUTTES, MRAP, PCOF, POUR LA RÉPUBLIQUE SOCIALE, RÉSEAU FÉMINISTE « RUPTURES », UFAL, UNION GÉNÉRALE DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES.

AGIR ENSEMBLE

Atrois reprises, des peuples ont dit « non » aux projets concoctés par les dirigeants de l'Union européenne. Pour l'instant ceux-ci n'en tiennent pas compte. La Cour de justice européenne légitime le dumping social, la Commission et le Conseil légitiment la semaine de 65 heures, la Banque centrale européenne dénonce les hausses salariales.

Pourtant, les luttes ne manquent pas, pour les salaires, la baisse du temps de travail, les retraites, la régularisation des travailleurs sans papiers, contre les OGM...

Celles et ceux qui luttent ont raison. Les dirigeants européens ont mis l'Europe la tête en bas, pour le plus grand profit d'une minorité ; il faut la remettre sur ses pieds, pour qu'elle réponde aux besoins de tous. Le devenir de l'Union européenne dépendra de celles et ceux qui disent « non » à cette conception de l'Europe, qui critiquent l'Europe du marché et du moins-disant social – et qui veulent contribuer à ce que l'Europe se construise autrement et pour d'autres objectifs.

Le traité de Lisbonne est mort. Il doit être retiré. Il faut en finir avec les traités actuels et refonder l'Europe sur de nouvelles bases, décidées dans le cadre d'un processus démocratique impliquant directement les peuples.

À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, des mobilisations sont d'ores et déjà prévues

autour des priorités affichées par Sarkozy :

★ À Annecy les 20 et 21 septembre 2008, à l'occasion du Conseil des ministres européens de l'Agriculture, rassemblement pour une politique agricole alimentaire et durable.

★ À Paris les 17, 18 et 19 octobre 2008, à l'occasion du 2e sommet franco-africain, contre-sommet sur la thématique « Migrations et Développement » : forum, manifestation européenne et concert.

★ À Paris, les 29 et 30 novembre 2008, à la veille de la réunion à Paris du Conseil des ministres de l'Environnement (4 et 5 décembre) et de la Conférence des Nations-Unies sur le changement climatique à Poznan (du 1er au 12 décembre), contre-sommet « Climat-énergie-justice sociale et environnementale ».

Nous soutenons ces initiatives et nous y participerons. Nous proposons de les faire converger, à l'occasion d'un vaste rassemblement européen à Paris le 6 décembre, à la veille du dernier Sommet de la présidence française, pour dire haut et fort, tous ensemble, que nous ne nous résignons pas à l'Europe que l'on nous impose et que nous voulons promouvoir un autre devenir pour ce continent.

Le quatre pages que vous tenez entre vos mains est une contribution à ce processus de rassemblement et de convergences. Il énonce des propositions. Il appelle à construire un cadre commun de réflexion, de proposition et d'action. Saisissons l'occasion d'agir. ●

QUAND LES PEUPLES DISENT NON

LES IRLANDAIS, SANS BAVURE, ONT DIT « NON » AU TRAITÉ DE LISBONNE. AVANT EUX, LES FRANÇAIS ET LES NÉERLANDAIS AVAIENT DIT « NON » AU PROJET DE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN. QU'ILS AIENT TORT OU QU'ILS AIENT RAISON – ET NOUS PENSONS QU'ILS ONT RAISON – DES PEUPLES SE SONT PRONONCÉS. SOUVERAINEMENT.

CERTAINS S'EMPRESSENT DE DIRE QU'IL NE FAUT PAS EN TENIR COMPTE ET, COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT, POURSUIVRE LA RATIFICATION DU TRAITÉ. QUEL MÉPRIS ET QUEL AVEUGLEMENT ! DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS INTERPÉNÉTRÉ, LA CONSTRUCTION D'UNE ENTITÉ EUROPÉENNE EST UNE NÉCESSITÉ ; MAIS POUR QU'ELLE SOIT VIABLE, IL EST IMPÉRATIF QU'ELLE SOIT SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE. OR C'EST LE CONTRAIRE QUE L'ON FAIT, D'ANNÉE EN ANNÉE, DE TRAITÉ EN TRAITÉ, DE DIRECTIVE EN DIRECTIVE.

LES IRLANDAIS SE SONT PRONONCÉS, IL FAUT LES ENTENDRE : LE TRAITÉ DE LISBONNE EST CADUC. LE PROCESSUS DE RATIFICATION DOIT DONC ÊTRE INTERROMPU. MAIS, AU-DELÀ, LA MÉTHODE SUIVIE JUSQU'ALORS EST ABSURDE. SI L'EUROPE DOIT SE CONSTRUIRE, C'EST À PARTIR DES BESOINS ET DES ASPIRATIONS DES CITOYENS. C'EST AUX PEUPLES D'ÉLABORER L'EUROPE QU'ILS VEULENT ; C'EST À EUX DE DÉCIDER. NE PERDONS PLUS DE TEMPS.

Nicolas Sarkozy s'est fixé quatre priorités pour la présidence française de l'Union européenne :

1. Durcir la politique migratoire européenne en développant une politique encore plus restrictive de l'immigration et de l'asile. Le pacte européen sur l'immigration proposé vise notamment à interdire les régularisations massives, à renforcer le contrôle aux frontières, à organiser une politique d'« immigration choisie » sur la base de quotas professionnels.
2. Assurer la mise en place du plan « climat-énergie » proposé par la Commission européenne, dont les objectifs sont largement critiqués pour leur manque d'ambition, qui inscrit la lutte contre le réchauffement climatique dans une logique de marché et qui vise à promouvoir les agro-carburants, en partie responsables de la crise alimentaire que nous subissons aujourd'hui.
3. Profiter du bilan de la Politique agricole commune (PAC) pour achever le démantèlement des outils de régulation des marchés et poursuivre la libéralisation des marchés agricoles à l'échelon international, au détriment de l'agriculture paysanne et des ressources naturelles de tous les pays.
4. Accélérer la mise en place d'une politique de défense européenne agressive intégrée à l'Otan, par la création d'une coopération structurée permanente entre pays qui s'engageraient à augmenter leurs dépenses militaires ; relancer la coopération entre les industries d'armement.

Sur ces quatre points, nous voulons faire valoir des orientations radicalement différentes de celles qui sont annoncées :

1. Une politique de l'immigration respectueuse des femmes et des hommes, fondée sur les droits des migrantes et des migrants : respect du droit d'asile, étendu à toutes les formes de persécution, citoyenneté entière pour tous les résidents avec droit de vote et éligibilité aux élections locales et européennes au même titre que les ressortissant(e)s de l'Union européenne, égalité des droits au travail, au logement et aux soins. Une politique de régularisation des sans-papiers conséquente et cohérente, à l'opposé du cas par cas pratiqué actuellement. Une politique d'immigration s'inscrivant dans le cadre d'une véritable stratégie de co-développement.

Ceci implique le retrait du projet de directive sur la rétention et l'expulsion des étrangers et l'abandon du projet de pacte européen sur l'immigration et l'asile proposé par Nicolas Sarkozy.

2. Une politique de l'environnement et du développement tournée vers de nouveaux modes de production et de consommation. Une politique active qui ne cédera pas aux intérêts des multinationales et privilégiera le cadre public pour valoriser immédiatement le développement du transport ferroviaire et de la voie d'eau, la sécurité maritime, l'essor des énergies alternatives renouvelables, les économies renforcées d'énergie, la protection des milieux naturels et l'amélioration des cadres de vie.

3. En matière agricole, la France doit proposer une politique tournant le dos aux logiques purement productivistes et exportatrices et favoriser le développement d'une agriculture paysanne qui garantisse aux agriculteurs un revenu décent, fonction non plus de la taille de leur exploitation mais de la qualité de leur production et du respect de l'environnement. Elle doit inciter à l'abandon des subventions à l'exportation et à la maîtrise des volumes de production, le tout en relation avec une transformation profonde des relations commerciales internationales et avec la reconnaissance du droit de chaque État à garantir sa souveraineté alimentaire. Elle doit agir en faveur d'un moratoire sur toutes les cultures en plein champ d'OGM et impulser l'organisation d'un vrai débat citoyen sur ce thème.

4. Une politique étrangère et de défense fondée sur la priorité du désarmement et de la paix. L'Union doit agir notamment pour que s'exerce la pleine souveraineté du peuple irakien et pour la paix au Moyen Orient, ce qui suppose la reconnaissance et la mise en œuvre du droit imprescriptible du peuple palestinien à disposer d'un État indépendant, souverain et viable à côté d'Israël. L'Union doit s'opposer à la politique agressive des États-Unis. La défense européenne ne saurait être sous tutelle de l'OTAN.

L'EUROPE, notre

Pour nous, l'Europe doit d'abord servir à améliorer la vie quotidienne, à combattre le chômage, à protéger l'environnement, à faire reculer les inégalités et les injustices. Cela suppose une Europe fondée sur la coopération et la solidarité entre les peuples; une Europe qui s'oppose à la toute puissance des firmes transnationales, des marchés financiers et de la spéculation internationale; une Europe où le respect du principe de subsidiarité, selon lequel l'Union ne doit prendre en charge que ce que les États ne peuvent ou ne veulent pas faire, fondera sur d'autres bases le rapport entre les États et l'Union.

Au lieu de cela, l'Europe d'aujourd'hui est fondée sur la concurrence généralisée, le tous contre tous, les délocalisations, la baisse de l'impôt sur les profits, la mise à mal des services publics. Au lieu de l'Europe au service des peuples, on nous impose une Europe au service des puissances de l'argent.

Profondément antidémocratiques, les institutions de l'Union européenne favorisent cette logique et tout est fait pour empêcher les citoyens de décider, à l'instar du véritable hold-up réalisé par Sarkozy en faisant ratifier par le Parlement un nouveau traité européen, copie conforme pour l'essentiel du Traité constitutionnel massivement rejeté par les Français en 2005.

Nous pensons pourtant qu'il est aujourd'hui possible d'aboutir à un autre fonctionnement des institutions européennes. Cela suppose : de donner des pouvoirs réels aux citoyennes et aux citoyens, qui doivent décider eux-mêmes, à tout moment, du type d'Europe qu'ils veulent construire ensemble; d'élargir les procédures de contrôle et d'intervention; de préciser les compétences de chacun en respectant le principe de subsidiarité.

LE FORUM SOCIAL EUROPÉEN 2008

Le Forum Social Européen (FSE) se tiendra cette année à Malmö en Suède, du 17 au 21 septembre.

Il sera l'occasion pour tous les mouvements sociaux européens de se rencontrer, de débattre et de démontrer qu'une autre Europe est possible, et que sa construction est aujourd'hui urgente.

Les débats seront articulés autour des thèmes suivants : œuvrer pour les droits sociaux (services publics...), pour un monde durable (souveraineté alimentaire, justice écologique...), pour l'égalité et les droits, y compris pour les réfugiés et les migrants, construire une Europe démocratique, porteuse de valeurs de justice, de paix et de solidarité, proposer des alternatives fondées sur les besoins des peuples, agir pour un travail décent et contre la précarité, démocratiser l'accès à l'éducation, à la culture et aux médias.

La priorité EUROPE SOCIALE

Nous voulons que la présidence française soit l'occasion de faire entendre la voix d'une autre Europe et d'affirmer la vocation sociale de l'Union européenne en mettant en avant 4 grandes priorités :

1 - UN EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS

Cela implique l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes :

1.1 - Une loi européenne doit fixer l'objectif d'une baisse généralisée du temps de travail. La cible doit être une Europe des 35 heures, sans baisse de salaire et avec des embauches correspondantes. La mise en œuvre de cette réduction du temps de travail doit impliquer les salariés eux-mêmes, à travers leurs organisations syndicales qui doivent disposer d'un droit de veto en matière de durée et d'organisation du travail. Le projet de la Commission européenne d'une modification de la directive sur le temps de travail, qui permet une flexibilité des horaires de travail allant jusqu'à des semaines de 65 heures et qui a obtenu l'appui décisif du gouvernement français, doit évidemment être refusé (en France, c'est en 1906 que la durée maximale de travail a été fixée à 60 heures !).

1.2 - L'effectivité du droit au travail doit être garantie par l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, la création d'un statut du salariat assurant une réelle sécurité sociale professionnelle, le développement d'une formation professionnelle accessible à tous et l'affirmation du contrat à durée indéterminée comme cadre référent des contrats de travail.

1.3 - La mise en œuvre, sous maîtrise publique et sous contrôle des citoyens, de plans de développement des infrastructures européennes et d'activités socialement utiles et respectueuses de l'environnement : réseaux ferroviaires, canaux, « société de l'information », économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, etc. Ceci contribuera à la résorption du chômage tout en favorisant un nouveau type de développement. De tels plans ont déjà été étudiés et chiffrés. Leur financement devrait être assuré par la BEI (Banque européenne d'investissement).

2 - DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES

2.1 - L'Union européenne doit mettre en place des critères de convergence sociaux visant à réduire les inégalités en améliorant la situation des pays les plus pauvres et en stimulant une harmonisation vers le haut des conditions sociales. C'est aussi un moyen de rendre inopérantes les stratégies de dumping social.

2.2 - Une loi européenne doit rendre obligatoire l'existence d'un salaire minimum dans tous les États membres. Pour tenir compte des différences de niveau économique entre les pays, ce salaire minimum, dans un premier temps, pourrait être calculé en pourcentage du PIB (produit intérieur brut) par habitant. Des normes communes de salaires, de pensions et de revenus doivent également être fixées, tenant compte du degré de développement et des acquis de chaque pays, de manière à résorber les inégalités et à aboutir le plus rapidement possible à l'alignement du pouvoir d'achat des salariés de l'ensemble de l'Union européenne sur les pays où il est le plus élevé. De façon plus générale, il faut promouvoir un nouveau partage des richesses en favorisant la croissance des revenus du travail, dont la part dans la valeur ajoutée a fortement baissé au cours des dernières années au profit des revenus du capital.

2.3 - L'Union doit garantir pour tous ses habitants le droit à une protection sociale de haut niveau. Le droit à la santé doit devenir une réalité effective et l'Union doit garantir l'accès aux soins pour toutes et tous. L'accroissement du nombre de personnes âgées ne doit pas se traduire par un relèvement de l'âge de départ à la retraite, ni par une baisse des pensions. L'Union doit assurer la préservation et l'extension des systèmes de protection sociale reposant sur une logique

publique et solidaire, dans leur fonctionnement et leur financement, face aux attaques visant à en faire des produits marchands et individuels.

2.4 - Le Parlement européen et le Conseil des ministres doivent réaffirmer le principe selon lequel les travailleurs détachés par leur entreprise d'un pays dans un autre doivent bénéficier du droit du travail du pays d'accueil lorsqu'il est plus favorable.

2.5 - Le principe de non-régression doit être affirmé afin de garantir que la poursuite de l'intégration économique ne pourra plus aboutir à remettre en cause les droits reconnus aux travailleurs par telle ou telle législation nationale.

2.5 - Le droit au logement doit être rendu effectif partout en Europe. L'Union doit garantir que chacun puisse se loger de façon correcte et à un coût compatible avec ses revenus. Elle doit donc inciter les États à promouvoir des politiques massives de construction de logements sociaux, en veillant à ce que cette mission d'intérêt général et son financement soient dégagés des contraintes des règles du marché et de la concurrence. Elle doit également agir pour contrer la spéculation immobilière et foncière. Des normes écologiques européennes sévères doivent par ailleurs être fixées, tant pour l'habitat neuf que pour l'ancien.

3 - DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ

3.1 - La défense, la rénovation, l'amélioration et la démocratisation des services publics est une exigence forte portée par les citoyens de tous les pays de l'Union. Cela nécessite :

- l'adoption d'urgence d'un cadre juridique européen permettant et garantissant leur existence face aux attaques dont ils sont l'objet et les protégeant contre l'ouverture aux règles du marché qui se traduit toujours par leur dégradation,
- leur extension dans certains domaines à l'échelle de l'Europe, dans une logique de coopération.

3.2 - Chaque État doit disposer, dans le cadre du principe de subsidiarité, du droit de décider des activités auxquelles il entend conférer le statut de service public et de les organiser comme il l'entend, sous la seule contrainte d'en informer les institutions européennes.

3.3 - La garantie que la logique du service public primera toujours sur celle de la concurrence ne pourra être définitivement acquise que par une remise en cause des traités et directives ouvrant à la concurrence tous les domaines relevant du service public (santé, éducation, poste, transport, télécommunications, énergie, culture...).

4 - UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE GARANTISSANT L'ÉGALITÉ DES DROITS

4.1 - Le respect des normes sociales est une condition fondamentale d'appartenance à l'Union. Un État qui décide de tourner le dos à ces principes tend à se placer lui-même en dehors de l'Union.

4.2 - L'égalité des droits suppose de mettre fin aux discriminations à l'œuvre aujourd'hui entre salarié-e-s autochtones et salarié-e-s originaires d'un autre pays, entre hommes et femmes... Cette égalité des droits doit être déclinée en mesures précises concernant : le droit réel à l'emploi, l'égalité des salaires et des carrières et la mise hors-la-loi des discriminations à l'embauche, l'accès de toutes et tous aux droits sociaux, la fin des politiques sécuritaires à l'égard notamment de la jeunesse et de l'immigration ; le droit à l'avortement, à la contraception et à l'orientation sexuelle de son choix ; le droit au divorce ; la lutte contre les violences ; la lutte contre la traite des êtres humains...

4.3 - L'égalité des droits passe par la fin des inégalités de revenus démesurées que nous connaissons en Europe et dans le monde, et donc par un plafonnement de tous les revenus.

4.4 - Enfin à l'Europe forteresse, nous opposons une Europe ouverte, garantissant la libre circulation des personnes et refusant tout fichage systématique des étrangers.

LES SALAIRES AU CŒUR DES MOBILISATIONS EN EUROPE

ALORS QUE LES PRIX DES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ FLAMBENT, QUE LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES EXPLOSENT, LES LUTTES POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES SE DÉVELOPPENT DANS TOUS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE.

EN ALLEMAGNE, LES ACTIONS SE SONT MULTIPLIÉES DANS DE NOMBREUX SECTEURS ... ET ONT SOUVENT PAYÉ.

LES CONDUCTEURS DE TRAINS ONT AINSI ARRACHÉ UNE REVALORISATION DE 11 % DE LEURS SALAIRES. APRÈS PLUSIEURS GRÈVES D'AVERTISSEMENT MASSIVEMENT SUIVIES, LES EMPLOYÉS DES SERVICES PUBLICS ONT OBTENU 5,2 % D'AUGMENTATION ET LES MÉTALLURGISTES 5,1 %.

LA CONFÉDÉRATION DGB A LANCÉ UNE CAMPAGNE POUR UN SALAIRE MINIMUM QU'ELLE REVENDIQUE AU MOINS À 7,50 EUROS DE L'HEURE.

EN BELGIQUE, LES SYNDICATS ONT ORGANISÉ DES MANIFESTATIONS UNITAIRES DÉBUT JUIN POUR REVENDIQUER DES MESURES CONCRÈTES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT.

EN LITUANIE, LES ENSEIGNANTS ONT FAIT 3 SEMAINES DE GRÈVE EN MARS POUR RÉCLAMER 50 % DE HAUSSE DE SALAIRES.

EN POLOGNE, LE SYNDICAT OPZZ FAIT CAMPAGNE SUR LE THÈME « QUI A VOLÉ VOS 36 % ? », DIFFÉRENCE ENTRE L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'ÉVOLUTION DES SALAIRES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES.

AU ROYAUME-UNI, LES CONDUCTEURS DE CITERNES DE SHELL, QUI ONT BLOQUÉ 4 JOURS DURANT, DÉBUT JUIN, L'APPROVISIONNEMENT D'UNE GRANDE PARTIE DES STATIONS D'ESSENCE DU PAYS, ONT OBTENU UNE AUGMENTATION DE 9 % DE LEURS SALAIRES. DE LEUR CÔTÉ, LES FONCTIONNAIRES LOCAUX ONT FAIT 48H DE GRÈVE À LA MI-JUILLET POUR OBTENIR UNE REVALORISATION SALARIALE SUPÉRIEURE AUX 2,45 % QUI LEUR SONT PROPOSÉS.

UNE MANIFESTATION EUROPÉENNE À L'APPEL DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES) A RASSEMBLÉ 35 000 PERSONNES, VENUES DE 30 PAYS, LE 5 AVRIL À LJUBLJANA, POUR RÉCLAMER DES HAUSSES DE SALAIRES.

RENAULT-DACIA : UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE DES DÉLOCALISATIONS

APRÈS 3 SEMAINES DE GRÈVE ET FORTS DU SOUTIEN DE LEURS COLLÈGUES FRANÇAIS, LES SALARIÉS DE DACIA, FILIALE ROUMAINE DE RENAULT QUI PRODUIT LA LOGAN, ONT OBTENU UNE REVALORISATION DE 28 % DE LEURS SALAIRES DONT LE MONTANT MOYEN ATTEINT DÉSORMAIS 400 €.

DES LUTTES CONVERGENTES

EN GRÈCE, LES SALARIÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ ONT MASSIVEMENT PARTICIPÉ AUX TROIS GRÈVES GÉNÉRALES ET AUX MULTIPLES ACTIONS LOCALES ET SECTORIELLES ORGANISÉES PAR LES SYNDICATS DEPUIS DÉCEMBRE 2007 POUR S'OPPOSER À UNE NOUVELLE LOI SUR LES RETRAITES, QUI PRÉVOIT UN RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART, UNE BAISSÉ DES PENSIONS ET UN PILLAGE DES CAISSES DE RETRAITE.

EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, LES SALARIÉS SE MOBILISENT DEPUIS PLUSIEURS MOIS CONTRE LES RÉFORMES RÉGRESSIVES LANCÉES PAR LE GOUVERNEMENT, QUI VISENT À PRIVATISER LA SANTÉ, À TRANSFORMER LE SYSTÈME DE RETRAITE ET À MODIFIER LA LÉGISLATION DU TRAVAIL.

DES OUTILS AU SERVICE DE CES PRIORITÉS

Pour atteindre ces objectifs, une réorientation radicale des politiques européennes est nécessaire. Cela implique notamment de :

1 - CESSER DE CONSIDÉRER LE DROIT DE LA CONCURRENCE COMME LA NORME CONTRAIGNANTE

À cet effet,

>> l'Union européenne doit mettre en place des critères de convergence sociaux et, comme c'est le cas avec les indicateurs financiers, en faire des objectifs dont le suivi doit lui permettre ensuite de contraindre les États qui ne les respecteraient pas à modifier en conséquence leurs politiques.

>> Un observatoire européen sera créé, appuyé sur des observatoires nationaux et locaux, constitués par des représentants du mouvement syndical et associatif, pour tirer un bilan complet des désastres causés par les libéralisations et les privatisations. Les résultats de ses travaux seront soumis au débat des parlements nationaux et européen. Dans l'immédiat, l'Union ne pourra décider aucune nouvelle ouverture à la concurrence.

Climat-Énergie : des objectifs insuffisants

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN « CLIMAT-ÉNERGIE » EST L'UNE DES QUATRE PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UNION. LE CONSEIL EUROPÉEN DES 8 ET 9 MARS 2008 A ADOPTÉ LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, SUR FOND DE LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE :

★ DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 20 % D'ICI 2020 POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE. OR, COMME IL FAUDRAIT, SELON LE GROUPE D'EXPERTS INTERNATIONAUX SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), UNE QUASI DISPARITION DES ÉMISSIONS DE CO₂ POUR STABILISER SA CONCENTRATION DANS L'ATMOSPHÈRE, L'OBJECTIF DE DIVISER PAR QUATRE D'ICI 2050 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN MINIMUM. POUR ATTEINDRE SON OBJECTIF, DE TOUTE FAÇON INSUFFISANT, L'UNION EUROPÉENNE MISE ESSENTIELLEMENT SUR LE SYSTÈME D'ÉCHANGE DES « DROITS À POLLUER », C'EST À DIRE SUR LA RÉGULATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE PAR LE MARCHÉ.

★ DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, QUI DEVRAIENT REPRÉSENTER 20 % DE L'ÉNERGIE PRIMAIRE CONSOMMÉE. DANS CE DOMAINE, LA FRANCE A REFUSÉ DES MESURES CONTRAIGNANTES. ELLE AVAIT MÊME DEMANDÉ QUE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE SOIT RECONNUE COMME ÉNERGIE PROPRE, CE QUI N'A PAS ÉTÉ ACCEPTÉ.

★ INCORPORATION D'AU MOINS 10 % D'AGROCARBURANTS DANS LES CARBURANTS UTILISÉS PAR LES VOITURES, AU MOMENT OÙ LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES DE BASE EXPLOSENT.

★ LA RECHERCHE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI, DANS UN PROJET INITIAL, DEVAIT PERMETTRE UNE DIMINUTION DE 20 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE D'ICI 2020, NE FIGURE PLUS EXPLICITEMENT DANS LE PLAN.

CEs OBJECTIFS NE RÉPONDENT PAS AUX ENJEUX, VOIRE MAJORENT CERTAINS RISQUES. ILS REPOSENT, POUR L'ESSENTIEL, SUR DES MESURES INCITATIVES, ALORS QUE LA SITUATION IMPOSE DES MESURES CONTRAIGNANTES DÉCIDÉES COLLECTIVEMENT POUR PRÉSERVER EN MÊME TEMPS L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE ET LA JUSTICE SOCIALE.

>> Les biens publics, dont relèvent notamment l'éducation, la santé ou la culture, ne devant pas être soumis aux règles de la marchandisation, ces secteurs doivent être retirés, sur le champ, des négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

2 - ASSURER UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET UNE RÉORIENTATION DE L'ACTION DE LA BCE

Le statut et les missions de la BCE seront révisés afin que son action ne soit plus dictée par les intérêts des marchés financiers et par l'objectif exclusif de la stabilité des prix, mais par le souci d'assurer un développement permettant la satisfaction des besoins sociaux et le plein emploi tout en respectant les écosystèmes. Son indépendance, comme celle de la Banque de France et des banques centrales nationales, sera remise en cause afin que son activité s'exerce sous le contrôle des institutions politiques émanant du vote des citoyens et participe à la mise en œuvre des choix de politique économique exprimés par ces derniers. Les autorités politiques européennes (Conseil des ministres et Parlement) pourront ainsi utiliser pleinement leurs prérogatives pour, par exemple, définir des politiques monétaire et budgétaire européennes coordonnées et cohérentes au service de l'emploi. Les États devront pouvoir également contracter auprès de la BCE des emprunts pour réaliser les objectifs décidés en commun.

3 - DISPOSER D'UN BUDGET EUROPÉEN COHÉRENT AVEC CES AMBITIONS

L'augmentation du budget européen est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de ces décisions. Cette augmentation ne doit pas venir d'une augmentation de la contribution des États membres qui ont besoin de toutes leurs ressources fiscales. Elle est possible en créant de nouvelles ressources directement au niveau européen : taxation des transactions financières (taxe Tobin) et des mouvements de capitaux, taxation de l'émission de gaz à effet de serre, etc.

Elle devrait notamment permettre l'augmentation des « fonds structurels » européens destinés à aider les États membres les plus pauvres à rattraper leur retard.

4 - RÉORIENTER LA FISCALITÉ ET LUTTER CONTRE LE DUMPING FISCAL

La construction du marché unique s'est accompagnée dans tous les pays de la réduction des impôts sur les placements financiers et sur les profits des entreprises. La fiscalité doit être réorientée, en articulant les efforts nationaux et européens : fixation d'un taux minimum et harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, taxation des revenus des capitaux, taxes sur l'énergie et l'émission de CO₂. Les paradis fiscaux doivent être supprimés par la levée du secret bancaire et la taxation des flux financiers qui y transitent.

5 - MAÎTRISER ET RÉORIENTER LA FINANCE

La crise financière actuelle montre l'absurdité des mesures dérégulatrices qui ont dominé sans partage depuis quelques décennies. Il s'agit sans tarder de mettre fin à la déréglementation générale qui a

exacerbé la mobilité des capitaux, en organisant une régulation et un contrôle strict des mouvements de capitaux (y compris des investissements directs à l'étranger), des institutions financières et des marchés financiers, et en renforçant les prérogatives des instances publiques de supervision. Cela suppose de modifier les règles des traités interdisant toute entrave à la libre circulation des capitaux.

6 - AGIR POUR DES RELATIONS NORD/SUD SOLIDAIRES

L'Union Européenne doit mettre fin à sa politique dite « Europe globale » fondée sur la compétitivité internationale et la concurrence, qui vise notamment à imposer des accords bilatéraux de libre échange avec les pays du Sud. Elle privilégiera au contraire des relations internationales basées sur la solidarité et la coopération. L'Union européenne et ses États membres annuleront les dettes contractées par les pays pauvres à leur égard. Ils porteront leur aide au développement au moins à 0,7 % du PIB. Hors de tout impérialisme économique, technologique ou culturel, l'Union mettra en place d'autres relations économiques, égalitaires, garantissant le maintien et le développement d'une agriculture vivrière dans les pays du Sud afin de leur permettre d'assurer leur souveraineté alimentaire, d'une production artisanale et industrielle répondant à leurs besoins et de services publics accessibles à toutes leurs populations. Elle pèsera en faveur de ces pays dans toutes les négociations, et notamment celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont il s'agira par ailleurs de changer de fond en comble la nature et le fonctionnement.

Une directive « de la Honte »

LE 18 JUIN 2008, LA « DIRECTIVE RETOUR » CONCERNANT LES ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE ÉTÉ ADOPTÉE SANS AUCUN AMENDEMENT PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN. CE VOTE OUVRE LA VOIX À SA RATIFICATION RAPIDE PAR LE CONSEIL DES MINISTRES. CETTE DIRECTIVE COMPORTE DES DISPOSITIONS PARFAITEMENT SCANDALEUSES :

- LA RÉTENTION PEUT ATTEINDRE 18 MOIS (32 JOURS AU MAXIMUM EN FRANCE ACTUELLEMENT),
- L'INTERDICTION DE RETOURNER SUR LE TERRITOIRE EUROPÉEN PENDANT CINQ ANS EST SYSTÉMATIQUE,
- LES MIGRANTS ILLÉGAUX PEUVENT ÊTRE RENVOYÉS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE MAIS AUSSI VERS UN PAYS DE TRANSIT MÊME S'ILS N'ONT AUCUN LIEN AVEC CE PAYS,
- LA DÉTENTION ET L'ÉLOIGNEMENT DES MINEURS ACCOMPAGNÉS OU ISOLÉS EST PERMISE,
- L'OBLIGATION DE DÉLIVRER DES TITRES DE SÉJOUR AUX PERSONNES GRAVEMENT MALADES EST SUPPRIMÉE.

À TRAVERS CETTE DIRECTIVE APPARAÎT LA VOLONTÉ DE CONSTITUER L'EUROPE EN FORTERESSE. LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION CHOISIE, AVEC LA NÉGATION DU DROIT À VIVRE EN FAMILLE, LE PILLAGE DES CERVEAUX DES PAYS DU SUD, LA RESTRICTION DE L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE ET DE L'ACCUEIL DES MALADES FAIT PARTIE DE CETTE RÉORGANISATION DU MONDE AU SEUL BÉNÉFICE DES PAYS DOMINANTS. CETTE POLITIQUE TUE, ELLE NIE LES DROITS DE L'HOMME.

Le droit européen contre l'Europe sociale

COUP SUR COUP, EN QUELQUES MOIS, LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE VIENT DE RENDRE QUATRE ARRÊTS REDÉFINISSANT LES RAPPORTS ENTRE LE DROIT EUROPÉEN ET LE DROIT DU TRAVAIL EXISTANT AU NIVEAU NATIONAL. APRÈS L'ARRÊT VIKING CONCERNANT LA FINLANDE, L'ARRÊT LAVAL POUR LA SUÈDE, L'ARRÊT RÜFFERT POUR L'ALLEMAGNE, C'EST LE LUXEMBOURG QUI A ÉTÉ TOUCHÉ.

EN THÉORIE, L'UNION EUROPÉENNE A, EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL, UNE COMPÉTENCE LIMITÉE ET « SOUTIENT ET COMPLÈTE L'ACTION DES ÉTATS MEMBRES ». LES QUATRE ARRÊTS PRÉCITÉS MODIFIENT CETTE SITUATION. LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE A DÉCIDÉ QUE L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL AU NIVEAU NATIONAL RELEVAIT DE SES COMPÉTENCES.

LES ARRÊTS VIKING ET LAVAL CONDAMNENT L'ACTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS POUR EMPÊCHER UNE DÉLOCALISATION DANS LE PREMIER CAS, UN DUMPING SALARIAL DANS LE SECOND. L'ARRÊT RÜFFERT CONDAMNE LE LAND DE BASSE-SAXE POUR AVOIR VOULU APPLIQUER À UNE ENTREPRISE POLONAISE UNE LOI OBLIGEANT LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS À RESPECTER LA CONVENTION COLLECTIVE DU SECTEUR DANS LE CADRE DE MARCHÉS PUBLICS. L'ARRÊT CONCERNANT LE LUXEMBOURG CONDAMNE CET ÉTAT POUR AVOIR VOULU ÉTENDRE AUX SALARIÉS ÉTRANGERS LES CONVENTIONS COLLECTIVES S'APPLIQUANT AU SALARIÉS NATIONAUX.

DANS LES QUATRE CAS, L'ARGUMENTATION DE LA COUR EST LA MÊME. ELLE CONSIDÈRE QUE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES SALARIÉS CONSTITUE UNE RESTRICTION DE LA « LIBRE PRESTATION DE SERVICE » GARANTIE PAR L'ARTICLE 49 DU TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, ARTICLE REPRIS PAR AILLEURS INTÉGRALEMENT DANS LE TRAITÉ DE LISBONNE. LA COUR JUSTIFIE LA MISE HORS-LA-LOI DE L'ACTION COLLECTIVE EN CONSIDÉRANT QU'ELLE CONSTITUE UNE RESTRICTION À LA « LIBRE PRESTATION DE SERVICE » ET À LA « LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT », C'EST-À-DIRE AU DROIT DU COMMERCE. LE DUMPING SOCIAL EST EXPLICITEMENT JUSTIFIÉ : « IMPOSER AUX PRESTATAIRES DE SERVICES ÉTABLIS DANS UN AUTRE ÉTAT MEMBRE, OÙ LES TAUX DE SALAIRE MINIMAL SONT INFÉRIEURS, UNE CHARGE ÉCONOMIQUE SUPPLÉMENTAIRE QUI EST SUSCEPTIBLE DE PROHIBER, DE GÊNER OU DE RENDRE MOINS ATTRAYANTE L'EXÉCUTION DE LEURS PRESTATIONS DANS L'ÉTAT MEMBRE D'ACCUEIL (...) EST SUSCEPTIBLE DE CONSTITUER UNE RESTRICTION AU SENS DE L'ARTICLE 49 CE » (ARRÊT RÜFFERT). LA COUR A DÉCIDÉ, AU NOM DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE, DE LIMITER L'ACTION SYNDICALE ET LES DROITS DES SALARIÉS. C'EST LE DÉTRICOTAGE DE L'ENSEMBLE DES DROITS SOCIAUX QUI EST PROGRAMMÉ.